

## **DECLARATION LIMINAIRE**

### **COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES SERVICES DECONCENTRES DES SERVICES JUDICIAIRES EN SA FORMATION SPECIALISEE DE LA COUR D'APPEL DE CAEN**

**15 septembre 2023**

Mesdames, Messieurs,

*Nous nous réunissons aujourd'hui pour ce premier Comité Social d'Administration en formation spécialisée, une réunion placée sous le signe d'une actualité brûlante avec notamment :*

*Une mobilisation des personnels de greffe inédite pour une revalorisation salariale et un gain de considération nécessaire au bon fonctionnement de la justice, à l'heure où l'attractivité de cette profession est au plus bas, où le travail des greffiers, adjoints et directeurs est menacé par une accumulation de réformes mal ficelées, non préparées et non budgétées; où nous sommes toujours englués dans l'intégration des « sucres rapides » qui perfusent nos juridictions, traduisant une gestion à courte vue et à moindre coût des problématiques de ressources humaines sans pouvoir remplacer réellement des personnels qualifiés sur les compétences qui font la nature même de ces métiers.*

*Le suicide d'un adjoint technique sur son lieu de travail à Valenciennes qui rappelle des souvenirs douloureux dans ce ressort, à ce titre mon organisation salue l'arrivée de Mme Robet, psychologue clinicienne qui nous l'espérons arrivera à trouver sa place au sein de ce ressort et parmi les personnels et qui, nous le souhaitons, marque le commencement d'une réelle prise en compte des risques psychosociaux par l'administration. Nous déplorons toutefois fortement l'absence de réaction officielle à cet événement tragique, ni au niveau local, ni au niveau ministériel, probablement trop occupé à décrier la présence d'un syndicat de magistrats à la fête de l'humanité.*

*A ce titre nous nous voyons obligés de souligner la nécessaire coopération entre l'administration et les élus représentants du personnel, coopération qui a connu des difficultés ces derniers temps, avec un calendrier décidé unilatéralement ; une non communication des documents de travail pour cette instance pourtant capitale, nous espérons que ces désagréments ne proviennent que de regrettables erreurs et qu'une réelle dynamique de travail va pouvoir s'installer concernant les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité sur le ressort de la Cour d'Appel de Caen.*

*Nous, représentants de la première organisation syndicale des fonctionnaires de ce ministère, ainsi que nos partenaires de l'USM, majoritaires chez les magistrats, souhaitons rappeler que nous sommes toujours ouverts à la discussion et à la négociation mais que nous ne relâcherons pas notre vigilance et n'hésiterons pas à faire entendre notre voix et ce sur tous les sujets qui nous concernent.*

**Merci de votre attention.**